

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	24 (1916)
Heft:	8
Artikel:	Tente de la Croix-Rouge bâloise
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-554104

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exercices d'improvisation ou les travaux particulièrement salissants.

Pour les nouveaux membres des co-

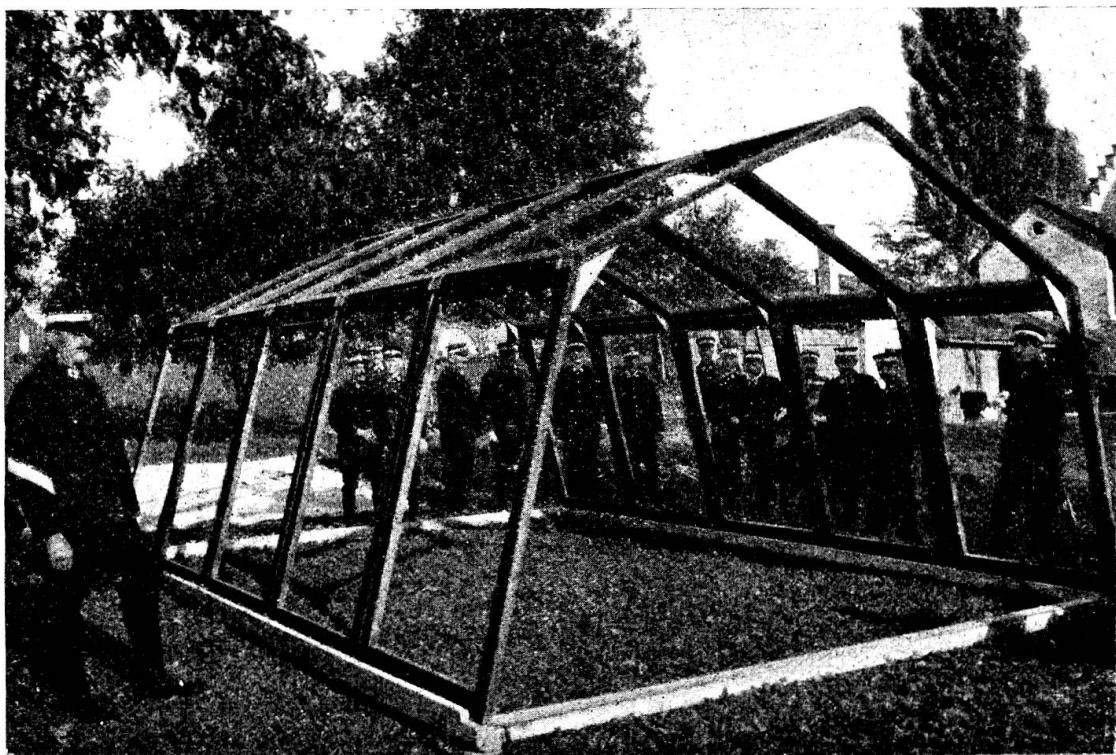
lonnes, les commandes d'uniformes devront passer à l'avenir par le Secrétariat général de la Croix-Rouge à Berne.



Tente de la Croix-Rouge bâloise

Simple, ingénieuse et pratique, telle nous apparaît cette tente que le « Rote Kreuz » (n° du 15 juin 1916) reproduit dans ses

malgré les plus forts vents; elle est augmentée par le poids des brancards fixés sur les parties latérales.



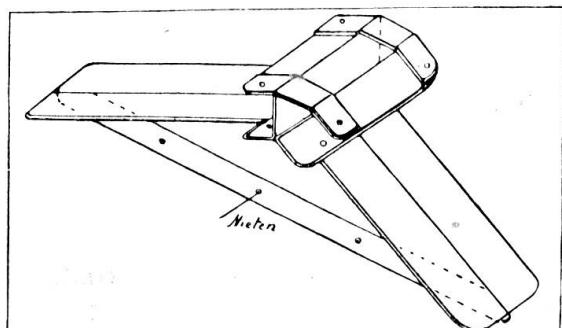
Le cadre de la tente bâloise dressé dans un pré

colonnes, et auquel nous empruntons les clichés qui suivent.

Les avantages de cette tente qui peut supporter huit brancards suspendus le long de ses parois, sont multiples :

1^o Le cadre en bois et la toile sont d'un maniement et d'un emballage faciles. Le montage se fait en peu de minutes, même par un personnel peu expérimenté.

2^o La stabilité de la tente est parfaite



Pièce d'assemblage (faîte et côtés)

3^o Les réparations éventuelles peuvent

être exécutées par n'importe quel menuisier ou serrurier de village.

4^o La tente peut être allongée ou raccourcie à volonté.

huit brancards) et le poids n'atteint pas 400 kg.

6^o Les lits-brancards fixés sur les côtés laissent une grande place libre au centre



La tente bâloise, montée par les hommes de la colonne de la Croix-Rouge de Bâle, est prête à recevoir des blessés

5^o Le coût en est peu élevé (même en temps de guerre, moins de mille fr. pour

de la tente, pour tables, chaises, matériel, etc.



Devoirs des infirmières à l'égard des médecins

Le Dr *Fromaget*, directeur de l'Ecole d'infirmières de la Société de secours aux blessés et de l'Association des Dames françaises, a publié dans le *Journal de médecine de Bordeaux* sa leçon d'ouverture pour l'année 1915-1916. Elle traite des qualités et devoirs de l'infirmière. Nous en extrayons les lignes suivantes, qui spécifient judicieusement ce qu'elle devrait être à notre égard :

Les devoirs de l'infirmière envers le médecin sont très importants. Elle doit un compte exact de *tout ce qu'elle a vu* ou observé pendant son absence, entre ses visites. Elle doit préparer tout ce qui sera nécessaire pour la visite médicale, et enfin elle doit être *l'aide du médecin*; elle ne doit pas être son remplaçant.

Elle ne doit spontanément rien prescrire; elle ne doit modifier aucun des